

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Commune de Villar d'Arène

Elaboration du PLAN LOCAL D'URBANISME
L'enquête se déroulera du jeudi 11 février 2021 à 9h au lundi 15 mars 2021 à 17h00

Au terme de ladite enquête, la Commune pourra apporter les modifications aux documents du PLU au regard des conclusions du commissaire enquêteur et des remarques des personnes publiques associées en vue de l'approbation du PLU par le Conseil Municipal.

Monsieur Christian ALBERT, a été nommé Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif de Marseille.

Les dossiers seront consultables en Mairie à l'accueil aux horaires d'ouverture soit : Lundi de 14 h à 17 h, Mardi de 9 h à 12 h, Jeudi de 9 h à 12 h, Vendredi de 9 h à 12h, à l'exception des dimanches et des jours fériés :

- En version papier
- Ou en version informatique sur un ordinateur mis à la disposition du public à ces mêmes horaires.

L'avis de l'Autorité Environnementale ainsi que tous les avis des personnes publiques associées à la révision du PLU sont joints au dossier d'enquête publique.

Les dossiers seront également consultables sur le site internet de la Mairie «www.villardarene.fr» .

Chacun pourra éventuellement consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête prévu à cet effet, disponible au siège de l'enquête publique,
- ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur : Mairie – Monsieur le commissaire enquêteur - 05480 Villar d'Arène,
- ou sur l'adresse électronique : «villardarene@free.fr».

Monsieur le Commissaire tiendra les permanences en mairie de Villar d'Arène pour répondre aux demandes d'informations présentées par les administrés et recevoir le cas échéant leurs observations et propositions. Il conviendra de prendre rendez-vous préalablement auprès de l'accueil de la mairie de Villar d'Arène. Les dates des permanences sont :

- Jeudi 11 Février 9h-12h
- Mercredi 17 Février 9h-12h + permanence téléphonique 12h-13h
- Lundi 22 Février 14h-17h + permanence téléphonique 17h-18h
- Mardi 02 Mars 9h-12h + permanence téléphonique 12h-13h
- Lundi 15 Mars 14h-17h

Les permanences téléphoniques sont destinées aux personnes désirant questionner le commissaire enquêteur et ne pouvant ou ne souhaitant pas se déplacer en Mairie"

Si une permanence ne pouvait être assurée, à cause de la fermeture du Col du Lautaret, elle serait reportée avec indication du report sur l'affichage (dont porte Mairie), ainsi que sur le site internet de la Mairie.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront disponibles pendant une durée de 12 mois, au secrétariat de mairie et sur le site internet de la commune.

Personne responsable du projet : monsieur Olivier FONS - maire de la commune de VILLAR D'ARENE.